



Date et horaire de la commission : 16/01/2023 à 19h00

Lieu : Salle Yvonne GOUVERNE – 37400 AMBOISE

Séance présidée par Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

| |
|--|
| Convocation envoyée le 06/01/2023 par le biais du Gip Recia (iDélibre) |
|--|

Composition de la Commission :

| PRENOM NOM | QUALITE |
|-------------------------|--|
| Thierry BOUTARD | Maire (présent) |
| Jacqueline MOUSSET | Adjointe au maire (présente) |
| Bernard PEGEOT | Adjoint au maire (absent excusé) |
| Marc LEONARD | Adjoint au maire (présent en visio) |
| Brigitte DEBRINCAT | Conseillère municipale (présente en visio) |
| Sylvain GILLET | Conseiller municipal (présent) |
| Marie ARNOULT | Conseillère municipale (présente en visio) |
| Alain OFFROY | Conseiller municipal (absent) |
| Evelyne LAUNAY | Conseillère municipale (absente excusée) |
| Claude VERNE | Conseiller municipal (présent en visio) |
| Sandra GUICHARD | Conseillère municipale (présente en visio) |

Personnel administratif et secrétariat de la commission :

| PRENOM NOM | QUALITE |
|----------------------|--|
| Marie-Hélène LAURENT | Responsable service bâtiment |
| Mathilde MASMAUD | Responsable environnement et espaces verts |
| Olivier PINCEMY | Responsable service voirie |
| Cédric ROUGERON | Directeur des Services Techniques |



Déroulé de l'ordre du jour (un diaporama accompagne la présentation des sujets et dossiers).

Installation de la commission et désignation d'un vice-président

Une seule candidature : Jacqueline MOUSSET.

Aucune objection n'a été relevée concernant cette désignation de Jacqueline MOUSSET en tant que vice-présidente.

1 – Projet de délibération

Lecture du projet de délibération par Thierry BOUTARD.

Convention pour autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'alimentation en eau potable (terrain appartenant à la Ville d'Amboise)

Monsieur VERNE a demandé une confirmation de l'inscription de ce projet (CCVA) dans un PPI et qu'il s'agit d'une demande habituelle de droit commun.

Réponse apportée : confirmation est faite qu'il s'agit d'un projet inscrit dans un PPI et qu'il s'agit d'une demande de droit commun.

Madame ARNOULT demandé qu'elles avaient été les démarches préalables à ces travaux, notamment concernant le risque d'éboulement lié aux cavités souterraines.

Réponse apportée : des études préalables ont bien entendu été réalisées en amont du lancement de la consultation pour ces travaux, le syndicat Cavités 37 a été sollicité afin de confirmer les implantations des cavités et les travaux ont été déterminés afin d'impacter le moins possible le terrain.

2 – Informations

2.1 – Environnement

2.1.1 – Projet de délibération de lancement d'un accord-cadre pour l'entretien des espaces verts

Afin de répondre à son besoin en la matière, la Ville d'Amboise souhaite lancer une consultation relative à l'entretien de ses espaces verts. Cette consultation sera lancée sous la forme d'un appel d'offres et sera allotie de la façon suivante :

- Lot 1 : tonte / débroussaillage
- Lot 2 : taille au taille-haies
- Lot 3 : taille au lamier

Chaque lot pourra donner lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée de validité d'un an à compter de sa date de notification, reconductible trois fois tacitement par période d'un an.

Le projet de délibération sera présenté en commission « Affaires générales et ressources humaines » le 23 janvier 2023.

Echanges – Compléments

- Tonte

Madame GUICHARD a demandé des précisions sur le lot de tonte et sur son contenu.

Réponse apportée : Afin d'appliquer les principes de gestion différenciée et de concilier l'entretien des sites avec la préservation de la biodiversité, deux catégories de sites ont été définies : une première correspondant à de l'entretien « standard » et une seconde à de l'entretien « extensif ». La répartition des sites dans ces deux catégories tient compte de plusieurs éléments, notamment leur fréquentation et leur localisation.

La fréquence de tonte est estimée à 9 passages annuels répartis de mars à octobre pour les sites d'entretien « standard », et à 3 passages annuels entre mai et octobre pour les sites d'entretien « extensif ».

- Taille

Deux lots de taille ont été définis, selon le matériel utilisé en fonction du type de haies (taille-haie ou lamier).

Le lamier, tête de coupe montée sur un bras articulé, permet de mécaniser la taille. Il est adapté pour de grands linéaires de haies, comme c'est le cas sur l'île d'Or, composée majoritairement de haies de thuyas et de laurier (lot 3).



Le taille-haie constitue quant à lui un outil de taille manuel. Il est utilisé pour l'ensemble des haies, hors île d'Or (lot 2).

- Clause d'insertion

M. VERNE souhaite savoir si une clause d'insertion est prévue dans ce marché.

Réponse apportée : Depuis plusieurs années, la Ville d'Amboise travaille avec des structures d'insertion (Objectif et Les Ateliers du Grains d'Or notamment). Afin de poursuivre dans cette dynamique, plusieurs sites de tonte, situés notamment dans les quartiers de la Verrerie et de Maletrenne, feront l'objet d'une consultation spécifique, ouverte uniquement aux structures d'insertion.

2.1.2 – Etude de réaménagement du bois de la Moutonnerie – Point d'avancement

Dans le cadre du « plan forêt » porté par le Département d'Indre-et-Loire, une étude sur le réaménagement du bois de la Moutonnerie (classé Espace Naturel Sensible depuis 2021) a été lancée fin novembre 2022. Attribué au cabinet SATIVA, ce projet vise à proposer des scénarii de



réaménagement du bois, afin de concilier les usages tout en tenant compte des enjeux de biodiversité.

Cette étude est décomposée en deux temps : une phase de diagnostic de l'existant (durée 2 mois) et une phase de proposition de scénarii de réaménagement (durée 2 mois). Ces dernières serviront de support pour des aménagements ultérieurs.

Afin d'associer les Amboisiens à ce projet, un questionnaire est actuellement diffusé pour recueillir leurs avis et attentes. Deux ateliers de concertation sont également planifiés les 26 et 30 janvier matin (respectivement ouverts aux particuliers et aux établissements scolaires/associations).

Echanges – Compléments

M. le Maire précise que cette étude, portée par la Ville, bénéficie de l'accompagnement du Conseil Départemental, notamment sur le volet financier, avec l'attribution d'une subvention. Préserver la vocation naturelle du bois de la Moutonnerie constitue un des objectifs du projet et va dans le sens de son classement en Espace Naturel Sensible.

M. GILLET s'interroge sur la prise en compte de la circulation cyclable dans cette étude, et souligne l'intérêt de travailler sur une liaison cyclable permettant de relier le bois de la Moutonnerie à Amboise. Serait-il par exemple possible de créer une liaison depuis le rond-point du lycée agricole ?

Réponse apportée : la problématique de la mobilité et des accès au bois constitue un des axes de travail de l'étude. En effet, le carrefour du charbonnier, principal lieu de stationnement, n'est pas adapté aux usages, notamment aux cars scolaires déposant des groupes pour des courses d'orientation. La giration autour du totem central ainsi que la largeur de la voirie ne permettent pas d'offrir un accès sécurisé.

Concernant une possible liaison cyclable, la traversée de la route départementale constitue un point de blocage. Un rendez-vous entre M. le Maire, M. ROUGERON et M. MICHAUD, vice-président du Conseil Départemental 37 est prévu le 24 janvier 2023 pour aborder cette problématique. Comme l'a souligné M. ROUGERON, d'autres communes ont déjà fait face à ce cas de figure et ont pu mettre en place des aménagements pour faciliter la traversée de la route départementale (réduction de la vitesse à 50 km/h, matérialisation d'un passage piéton, etc.). La création d'une passerelle (aérienne ou souterraine) ne semble pas réalisable, compte tenu du coût des travaux.

Madame GUICHARD souhaite des précisions sur plusieurs éléments :

- La prise en compte actuelle des ZNIEFF

Réponse apportée :

La gestion de la Moutonnerie est actuellement assurée par l'Office National des Forêts. Le programme d'aménagement en vigueur inclut la gestion sylvicole du boisement, tout comme la prise en compte de la biodiversité, dont les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Ces dernières, définies à partir d'inventaires naturalistes, constituent une aide pour la gestion des espaces naturels.

- Les spécificités du cabinet retenu pour réaliser cette étude

Réponse apportée :

Les critères d'attribution de l'étude susvisée portaient sur trois volets :



- la compréhension de la mission (approche globale, prise en compte de la dimension sociétale, de la biodiversité et des usages),
- la méthodologie proposée et l'organisation de la conduite de projet,
- les moyens dédiés et compétences en termes d'aménagement de l'espace et de concertation.

Quatre entreprises ont remis une offre pour cette étude. Le cabinet SATIVA PAYSAGE a obtenu la meilleure note, compte tenu des critères d'évaluation établis. Concernant son expérience, SATIVA a développé des compétences en termes d'aménagement du territoire, incluant une approche transversale de développement durable. Le cabinet a également mené des projets d'études et de maîtrise d'œuvre à diverses échelles, sur des sites pouvant avoir des préoccupations environnementales fortes.

2.1.3 – Réaménagement du parc de la Sapinière – Point d'avancement

Afin d'offrir aux Amboisiens un espace de détente et de loisirs, le parc de la Sapinière fait l'objet d'un projet de réaménagement par les Services techniques. Ce projet comporte plusieurs volets :

- Sportif : création de deux terrains de pétanque, installation de modules de fitness, remplacement du terrain multisport par un nouveau aux normes,
- Détente : mise en place de mobilier supplémentaire
- Environnemental : plantation d'arbres et d'arbustes

Le remplacement du terrain multisport ainsi que la création des terrains de pétanque (hors entourage) sont achevés. Les travaux de plantations et aménagements paysagers sont en cours. Des ateliers de plantations sont notamment organisés avec les écoles primaires d'Ambroise Paré et de Sainte-Clotilde Saint Joseph afin d'impliquer les enfants dans le réaménagement de ce parc et de les sensibiliser à l'environnement.

Les équipements sportifs restants ainsi que les jeux pour enfants seront installés durant le premier trimestre 2023. Un marché public pour la fourniture de toilettes sèches est par ailleurs en projet.

Echanges – Compléments

Madame GUICHARD regrette que ne soit pas assez mise en avant et préservée la biodiversité présente sur ce site (présence d'orchidées notamment) et souhaite connaître les choix des essences pour ce site. Un projet de mare ayant été évoqué, une étude technique aurait dû être réalisée, compte tenu notamment des bénéfices écologiques apportés par cet écosystème.

Réponse apportée : le projet de réaménagement du parc de la Sapinière a été présenté aux habitants du quartier. La création d'une mare a été rejetée par les riverains.

Concernant la biodiversité, l'actuel projet scinde le parc en deux zones : une première dédiée aux loisirs et à la détente, et une seconde axée davantage sur la préservation de la biodiversité. Pour cette dernière, une gestion extensive sera réalisée, afin de respecter le cycle de vie de la faune et de la flore. Des aménagements, tels que des hôtels à insectes pourront également être réalisés.

Les choix d'essences pour les plantations tiennent compte du contexte climatique, en privilégiant des essences demandant peu d'eau et d'entretien. La nécessité d'apporter de l'ombre a également été prise en considération. Une réflexion autour de la création d'une collection a par ailleurs été menée. A noter que les plantations seront accompagnées de l'installation de fiches avec le nom des essences.

Le listing définitif des essences plantées sera transmis prochainement.



M. VERNE met en avant le fait que cette zone pourrait être propice à la création d'une micro-forêt et demande si la méthode Miyawaki (méthode préconisant de planter très dense qui devrait permettre de restaurer un écosystème forestier et de le rendre autonome en trois ans) a été appliquée. M. VERNE souligne également que les projets de micro-forêt sont fortement subventionnés.

Réponse apportée : l'identification de sites dans lesquels des micro-forêts pourraient être développées pourra faire l'objet d'un groupe de travail.



2.2 – Voirie

2.2.1 - Lancement du marché de visite annuelle des prises d'incendie

Ce contrat a pour but de réaliser une visite annuelle des prises d'incendie municipales placées sur la voie publique (poteaux et bouches) raccordées au réseau d'eau potable. Un contrôle triennal des caractéristiques de débit et pression des prises d'incendie est prévu ainsi que l'établissement d'un compte rendu annuel de visite avec plans numérisés et devis chiffré de travaux de remise en état si besoin.

Sans commentaire suite à la présentation réalisée.

2.2.2 - Lancement du marché de mobilier urbain au niveau de la cité scolaire (parvis) + Info Cité scolaire : renforcement de la signalisation horizontale au niveau de la gare routière afin d'améliorer la sécurisation des accès aux quais

M. le Maire précise que des consultations préalables auprès des élèves ont été réalisées et ont mis en évidence un souhait de fermeture de la rue du 8 mai 1945 à la circulation (aux horaires d'entrées et sorties). Le renforcement de la signalisation de la gare routière est fait en concertation avec le service enfance de la CCVA et TRANSDEV.

Monsieur VERNE indique que la concertation est une bonne chose, toutefois il faut la coupler à de la prévention sur site.

Réponse apportée : M. le Maire précise que les 6 médiateurs de la ville sont présents et des opérations de sensibilisation seront réalisées notamment à la Cité Scolaire. De plus, l'objectif est également de poursuivre le travail initié avec les Associations des Parents d'Elèves.

2.2.3 - Lancement du marché de Rampe PMR Place Michel Debré

Faisant suite à la résiliation du marché précédent passé à l'entreprise DAE qui a fait faillite après le lancement du marché, l'objectif est de pouvoir poursuivre l'aménagement de rampe PMR pour accéder aux sanitaires publics.

Sans commentaire suite à la présentation réalisée.

2.2.4 - Attribution du marché d'entretien et vérifications périodiques des postes de relevage des eaux pluviales Balzac et Giroflée

L'objectif de ce marché est de pouvoir assurer un suivi mensuel du bon fonctionnement des postes de relevage Balzac et Giroflée (relevé des index, état des postes), avoir un suivi annuel des groupes électropompes, de l'hydraulique des postes et de la conformité des installations électriques. Un rapport annuel sera produit à l'issue avec l'indication des travaux à initier par ordre de priorité.

Sans commentaire suite à la présentation réalisée.

2.2.5 - Rue Victor Hugo : conséquences du refus de l'avenant à la maîtrise d'œuvre (délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2022)



Rappel est fait des différentes issues possibles suite au refus de l'avenant à la maîtrise d'œuvre SAFEGE.

Une consultation a été lancée le 5/09/22, réception des offres le 30/09 puis offres négociées le 7/11. Les entreprises sont en attente de retour sur cette consultation. Leurs offres sont valables 5 mois (soit jusqu'au 7/04/2023).

Suite au refus de cet avenant :

- SAFEGE serait en droit d'attaquer en justice pour réclamer ce qui lui est dû pour la réalisation de ses études jusqu'à maintenant (nombreuses mises à jour de ses études avant-projet sur les dernières années amenant des dépenses plus importantes que le marché de base acquis et estimatif de base pour le marché de maîtrise d'œuvre initial totalement sous-estimé).
- Arrêt du projet et si SAFEGE se retire, et impossibilité de récupérer les éléments des études car SAFEGE conserve la propriété intellectuelle des données. Si le projet devait être relancé, une nouvelle consultation de MOE devrait avoir lieu pour un montant similaire à celui demandé actuellement par SAFEGE, à périmètre équivalent de prestation.
- La Ville d'Amboise aura nécessité de considérer le marché comme infructueux.

Sans commentaire suite à la présentation réalisée.

2.2.6 - Projet d'aménagement de la rue Augustin Thierry, continuité du circuit Loire à Vélo - Faisabilité

Suite à la présentation de l'esquisse réalisée par le bureau d'études de la Ville d'Amboise (ce projet sera amené à évoluer, notamment en incluant une bande d'espaces verts délimitant la future piste cyclable), Madame GUICHARD s'interroge sur la nécessité de réaliser un tel projet sur une voie peu circulée.

Réponse apportée : M. le Maire précise que ce projet est situé sur l'itinéraire de la Loire à Vélo et donc en lien avec le Conseil Départemental. De plus, l'objectif affiché est de relier le cœur de ville à la Zone de la Boitardière en privilégiant des itinéraires cyclistes par la rue Léonard Perrault et Augustin Thierry.

Monsieur GILLET conclut en indiquant que ce type d'aménagement permettra également de favoriser le développement des trajets en cycles pour les salariés de la Zone de la Boitardière.

2.2.7 - Projet d'aménagement du carrefour rue Paul Louis Courier et Quai du Général de Gaulle - Faisabilité

Suite à la présentation de l'esquisse réalisée par le bureau d'études de la Ville d'Amboise, Monsieur VERNE demande quel sera le financement de ce projet et indique que cet aménagement devra être bien signalé en amont.

Réponse apportée : M. le Maire précise que cette portion est une route départementale en Agglomération et devrait permettre une participation du CD37. Une estimation de l'ensemble de ces projets est en cours, l'objet de la commission est d'échanger sur les intentions d'aménagements. L'investissement est nécessaire sur ce carrefour qui est très emprunté afin d'amener une meilleure lisibilité, permettre aux véhicules en provenance de la rue Paul Louis Courier de tourner à gauche



vers Tours. De plus, ce projet s'inscrit dans une volonté de faciliter les déplacements des piétons, car il n'y a actuellement pas de passage pour les piétons au niveau de ce carrefour. Une signalisation adaptée sera réalisée avec cet aménagement permettant de décaler l'entrée de ville.

Madame GUICHARD indique que son groupe votera contre ce projet car d'autres projets doivent être traités en priorité, notamment au niveau du Quai Général de Gaulle pour les cyclistes. Trop de travaux de voirie sont projetés avec des coûts importants. D'autre part pour réduire la vitesse des véhicules, il existe d'autres aménagements à réaliser que des ronds-points. Enfin, la méthode employée n'est pas la bonne en ne présentant pas de montant de travaux.

Réponse apportée : M. le Maire souligne que ces investissements de voirie sont nécessaires pour la ville, pour sécuriser la circulation des véhicules, la traversée des piétons (mobilités douces). La zone 30 actuelle n'empêche pas les véhicules de rouler à 50, 70 km/h. Enfin, concernant le trajet des cyclistes, le circuit Loire à Vélo peut être emprunté. Le mail fera l'objet d'une esquisse globale intégrant une toute nouvelle hiérarchie des voies en y intégrant notamment et prioritairement un itinéraire cyclable mais aussi un itinéraire piéton qui n'est actuellement pas très lisible. Ces projets sont présentés pour être débattus et afin de les faire évoluer vers le meilleur compromis pour l'ensemble des utilisateurs.

2.2.8 - Projet d'aménagement de l'Avenue de Chanteloup - Faisabilité

Suite à la présentation de l'esquisse réalisée par le bureau d'études de la Ville d'Amboise, Monsieur GILLET précise que cet aménagement devra s'intégrer dans le plan de mobilités de la Ville et s'interroge sur un risque de doublon avec un projet de voie verte.

Réponse apportée : M. le Maire précise que les déplacements des cycles sont pris en compte dans chaque projet et qu'un aménagement n'empêche pas un autre. Cet aménagement a pour objectif d'intégrer également les futurs flux supplémentaires associés à la construction des résidences à l'entrée de l'Avenue de Chanteloup et de sécuriser les circulations piétonnes/vélos dans ce secteur. De plus, la vitesse des véhicules sur cet axe est trop importante, un aménagement avec sens prioritaire permettra de limiter les excès pouvant être constatés dans ce secteur.

2.2.9 - Projet d'aménagement de la rue du Vau de Lucé – Faisabilité

Suite à la présentation de l'esquisse réalisée par le bureau d'études de la Ville d'Amboise, Madame GUICHARD s'interroge sur le profil en travers de l'aménagement et sur le budget nécessaire à un tel projet.

Réponse apportée : M. le Maire confirme la volonté d'investissement de la ville d'Amboise qui possède 85 km de voirie avec une forte demande des habitants en aménagements. Monsieur ROUGERON précise que tous les projets présentés ont également pour objectif d'alimenter le Projet Pluriannuel d'Investissement (PPI) et qu'ils n'ont donc pas tous vocation à être réalisés cette année. Toutefois, force est de constater que cet axe est très dégradé suite aux travaux de bâtiment, les trottoirs sont absents et les riverains ont fait part de leur demande de mise à sens unique de circulation. Les



profils en travers projetés sont en cours d'établissement par le bureau d'études de la Ville d'Amboise.

2.2.10 - Projet d'aménagement du carrefour Boulevard Anatole France et rue Germain Chauveau - Faisabilité

Suite à la présentation de l'esquisse réalisée par le bureau d'études de la Ville d'Amboise, M. Le Maire précise que cet aménagement s'inscrit dans l'objectif de sécurisation des accès aux écoles et de délimitation des entrées de la ville. Monsieur PINCEMY ajoute que les parents d'élèves de l'école Jules Ferry ont fait remonter le constat d'insécurité au niveau du passage piéton du Boulevard Anatole France.

Monsieur ROUGERON ajoute d'une manière générale que ce type de projet conserve la structure existante de la voirie et que seuls des revêtements superficiels en peinture, pavages sont à prévoir et n'impliquent donc pas des montants de travaux aussi élevés que pour la création d'un giratoire complet à partir de zéro. L'intérêt d'une présentation au niveau esquisse par les services à la commission est de pouvoir intégrer les remarques des membres de la commission plus facilement. Un projet totalement abouti (niveau PRO/DCE) nécessiterait des heures beaucoup plus importantes de reprise. Les projets à un stade plus avancés intégrant les diverses remarques- seront à nouveau soumis à l'appréciation de la commission.

Sans commentaire suite à la présentation réalisée.

2.2.11 - Nettoyage de la place Michel Debré

L'objectif est de procéder au nettoyage de la Place avec un procédé sous cloche basse pression sur les 4370 m² de la Place. Cette intervention devrait être réalisée fin Février / début Mars, avant la période touristique.

Suite à cette présentation, Madame GUICHARD demande pourquoi ce type de travaux est toujours réalisé sur cette place et toujours pour les touristes. Elle demande également le coût prévisionnel d'une telle intervention. Quelle quantité d'eau est utilisée et peut-elle être réutilisée ?

Réponse apportée : Monsieur PINCEMY précise que le coût prévisionnel est de moins de 10 000 € H.T. pour 4370 m². La technique employée permettra également de garantir l'intégrité des joints des pavés. Concernant les quantités d'eau utilisées, une demande auprès de l'entreprise sera faite. M. Le Maire ajoute que la Ville d'Amboise est très attractive, de nouveaux commerçants s'installent et les retours sont toujours très satisfaisants concernant la propreté de la ville. De plus, le nettoyage régulier des pavés permet de renforcer l'adhérence de ceux-ci et éviter qu'ils ne deviennent trop glissants. A l'échelle de la Ville, un plan de récupération des eaux sera présenté prochainement.

2.3 – Bâtiment

2.3.1 - Pose de panneaux photovoltaïques école Jules Ferry – Point d'avancement

Les travaux en objet consistent à la création d'une casquette en façade cour du bâtiment maternelle.



Celle-ci a la double fonction de production photovoltaïque et de protection des locaux des apports solaires estivaux. La pose de la structure a été effectuée pendant les vacances de Noël 2022. La mise en place des panneaux solaire et le raccordement électrique sont programmés pendant les vacances de pâques 2023.

Montant des travaux : 60 000 € TTC

Puissance installée : 20 000 W

Production estimée à 22 000 kWh/an

Consommation moyenne sur 5 ans : 27 000 kWh

Facture moyenne sur 5 ans : 4700€TTC/an

Il est prévu l'autoconsommation de l'électricité produite, et une étude est en cours afin de déterminer la pertinence économique d'une revente du surplus.

Sans commentaire suite à la présentation réalisée.

2.3.2. Travaux de réhabilitation de l'école Rabelais-Richelieu – Point d'avancement

La réunion de lancement des travaux en objet a eu lieu le 6 janvier 2023. Suite à cette réunion, le planning travaux a été mis à jour. Il prévoit une fin des travaux début juillet 2023, ce qui laisse les deux mois d'été pour un mois d'aléa et un mois de déménagement.

Tous les lots sont pourvus, sauf le lot chauffage, pour lequel un audit technique de la centrale de traitement d'air (CTA) déposée dans l'herbe, a été effectué le 9 janvier 2023. Les conclusions de cet audit permettront de lever une incertitude sur l'état de cette CTA afin de mieux cerner le contenu du marché avant de relancer cette consultation.

A noter, l'ensemble des travaux sont financés par la prise en charge de l'assurance.

Sans commentaire suite à la présentation réalisée.

2.3.3. Travaux divers églises – Point d'avancement

Eglise St Florentin

Le renouvellement du parc d'éclairage a été réalisé et réceptionné en décembre 2022. Les luminaires installés sont à LED, ce qui permettra des économies d'énergie. Leur installation a été faite dans le respect du bâtiment historique, aucun percement n'ayant été réalisé dans la pierre. Il est possible de faire différents réglages selon l'usage en tant qu'église ou salle d'exposition.

Eglise Notre Dame Du Bout Des Ponts

La rénovation intérieure de cette église a été lancée et l'équipe de maître d'œuvre portée par le cabinet Penneron a été retenue. Le diagnostic de l'édifice, première phase de la mission de maîtrise d'œuvre complète qui lui a été confiée, est en cours. La conception est prévue au budget proposé en 2023 et les travaux en 2024. Il ressort du diagnostic en cours que certains éléments intérieurs menacent de se décrocher du mur en pierre très abîmé par l'humidité, notamment le maître autel et la chaire. Une entreprise de restauration spécialisée a été contactée afin de formuler un avis sur le risque pour la sécurité des personnes ainsi que pour la conservation des mobiliers et œuvres. Une intervention sur ces éléments est envisagée en amont de la rénovation, ainsi que le retrait du lambris qui empêche la pierre de respirer.

Chapelle Saint Jean

Ayant constaté une déformation importante de la toiture de cette chapelle, les Services Techniques ont fait appel à un couvreur qui a pu attester de désordres importants au niveau de la



charpente, comme visibles sur la photographie présentée. Afin de solliciter l'accord de la DRAC (s'agissant d'un monument historique), une mission diagnostic seul a été confiée au cabinet Penneron en septembre 2022. L'urgence ayant été confirmée par l'ABF, la validation de la DRAC a été obtenue en décembre 2022 quant au mode de renforcement provisoire, ainsi qu'un accord de prise en charge financière. Les travaux sont prévus en janvier 2023. Afin de garantir la sécurité des personnes, les Services Techniques ont fait changer la serrure de la porte d'accès. La réouverture pourra se faire après travaux. La mission de maîtrise d'œuvre complète ainsi que les travaux définitifs sont portés au projet de budget.

Sans commentaire suite à la présentation réalisée.

2.4 – Questions diverses

Monsieur GILLET évoque :

- Lotissement près d'EMMAUS : problématique d'urbanisme, des choix architecturaux et de la prise en compte des besoins en mobilités
- Station d'épuration de la Varenne : problématique des gens du voyage installés sans raccordement en eau et sur des terrains non habitables. Il s'agit du circuit Loire à Vélo et l'image de la ville est entachée par ce secteur. Devrait-on prévoir des toilettes sèches, y a-t-il assez de poubelles ?
- Rue de Malpogne : comment expliquer l'arrêt des travaux dans ce secteur ?

Réponse apportée : M. Le Maire indique qu'un point juridique devra être fait prochainement concernant la capacité que possède une ville pour intervenir en domaine privé et sur le PLUI à réécrire.

Concernant les Citoyens Français Itinérants, ils souhaitent s'installer sur des terrains non raccordés, non habitables. L'objectif est de justement ne pas les rendre habitables afin d'éviter de trop grands regroupements ou une forme de jurisprudence.

Monsieur VERNE indique que des signalements ont été fait au procureur de la République et pour le moment restés sans réponse. Un achat de ces terrains pour une vocation de maraichage pourrait être pensé, ou du moins ne pas laisser ces terrains être achetés.

Pour la rue de Malpogne, lorsqu'un promoteur n'a pas suffisamment vendu de lots, l'avancement du projet en est affecté et la collectivité n'a pas de regard sur ce sujet.

Madame GUICHARD demande si l'éclairage du terrain de football est passé en LED.

Réponse apportée : Monsieur ROUGERON précise que ces travaux sont prévus dans le plan énergie et que ces travaux sont proposés au budget 2023. La ville proposera un dispositif de variation de l'éclairage selon l'utilisation : entraînements (70 à 125 Lux) ou matchs officiels (la FFF demande 250 Lux moyen pour les matchs officiels correspondant au niveau actuel de l'équipe d'Amboise).

CLOTURE DE SEANCE A 21h00

PV validé par Thierry BOUTARD, le 16 janvier 2023.